

**Contestez les codes vestimentaires sexistes.**

**Affirmez vos droits.**

*Pour des conseils juridiques gratuits,  
contactez le Centre d'assistance juridique  
en matière de droits de la personne,  
à [www.hrlsc.on.ca](http://www.hrlsc.on.ca).*

1. Confiez-vous à un collègue de confiance et comparez vos expériences.
2. Téléchargez la position stratégique de la CODP pour la faire connaître à vos collègues.
3. Consignez vos préoccupations. Expliquez leur rapport avec votre sexe, votre croyance, votre identité sexuelle et l'expression de votre identité sexuelle.
4. Demandez à vos collègues de cosigner une lettre à votre employeur. Joignez-y la position énoncée de la CODP.





**On m'a dit de moins me couvrir  
parce que les clients aiment ça.**

*Votre code vestimentaire viole-t-il le Code des droits de la personne?*





**Si je ne porte pas de décolleté,**

**on ne m'assignera pas de quart de travail.**

*Votre code vestimentaire viole-t-il le Code des droits de la personne?*



**On m'a dit que le maquillage  
« faisait partie de l'emploi ».**

*Votre code vestimentaire viole-t-il le Code des droits de la personne?*





**Porter des talons hauts n'a rien à voir  
avec le service à la clientèle.**

*Votre code vestimentaire viole-t-il le Code des droits de la personne?*







**J'ai porté des pantalons au lieu d'une jupe.**

**Mon chef m'a renvoyée chez moi.**

*Votre code vestimentaire viole-t-il le Code des droits de la personne?*